



Le Secrétaire Général de la CFDT Douane
La Secrétaire Générale du SNAD CGT Douanes
Les co-Secrétaires de SOLIDAIRES Douanes
Le Secrétaire Général de l'USD-FO Douanes
Le Secrétaire Général de l'UNSA Douanes
La Secrétaire Générale de la CFTC Douanes
Le Président de la CGC Douanes

à

Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics

Paris, le 4 mai 2026

Objet : contestation de l'article 9 du projet de loi RIPOST

Monsieur le Ministre,

Le 16 avril 2026, vous avez reçu l'intersyndicale douanière. Dans ce cadre, et dans un contexte marqué par une rupture du dialogue social, vous avez évoqué plusieurs orientations susceptibles de répondre, au moins partiellement, à l'émoi suscité par le projet de loi RIPOST (réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens) et notamment son article 9.

Ce texte, élaboré par le ministère de l'Intérieur, et pour son propre intérêt, a provoqué une profonde sidération au sein de la communauté douanière. S'il réaffirme la nécessité de lutte contre la fraude transfrontalière, il n'envisage pourtant la Douane que sous un angle préoccupant : celui du transfert de ses compétences et de ses missions au profit des services du ministère de l'Intérieur.

Comme vous vous y étiez engagé lors de notre échange, et nous vous remercions, ce jeudi 30 avril, l'intersyndicale douanière a été auditionnée au Sénat par la Commission des lois. Cette audition nous a permis de réaffirmer le rôle central de la Douane dans la lutte contre la fraude, ainsi que son efficacité unanimement reconnue. Nous avons également démontré, chiffres à l'appui, le sous-investissement de l'État français en matière d'effectifs douaniers, au regard des standards observés chez nos partenaires européens.

Le 16 avril, vous aviez pris plusieurs engagements, parmi lesquels :

- le dépôt d'un amendement gouvernemental visant à atténuer les effets de l'article 9 du projet de loi RIPOST.

- la mise en œuvre d'un plan de recrutement de douaniers, à un niveau jamais atteint depuis dix ans.
- une réflexion sur l'augmentation des taux de promotion.
- des mesures d'amélioration du logement douanier.

Pour notre part, nous avons réaffirmé avec clarté :

- notre exigence de suppression pure et simple de l'article 9 (la Commission des lois n'ayant, à ce jour, connaissance d'aucun amendement).
- l'existence d'outils interministériels efficaces, tels que les CODAF (comités opérationnels départementaux anti-fraude) et les GIR (groupes interministériels de recherche) qui répondent déjà aux besoins de coordination.
- notre soutien à un plan massif de recrutement.
- notre disponibilité pour accompagner toute mesure RH, dès lors qu'elle s'inscrit dans la durée et présente un caractère significatif.

Il est désormais essentiel que les orientations évoquées se traduisent en actes concrets et en engagements fermes. À ce stade, vos annonces méritent une confirmation afin d'éclairer efficacement notre dialogue social directionnel.

Nous sommes donc aujourd'hui dans l'attente d'éléments précis quant à la mise en œuvre effective des mesures que vous avez présentées.

Dans cette perspective, Monsieur le Ministre, veuillez accepter l'expression de notre haute considération.

L'intersyndicale Douane CFDT CGT SOLIDAIRES USD-FO UNSA CFTC CGC